

30.08.2016

## Le canton devra faire le point sur le littering



Le gouvernement neuchâtelois devra présenter au parlement ses actions pour lutter contre le littering. Le groupe Vert'libéral a transformé dans ce sens une motion en postulat.

Les Vert'libéraux demandaient au gouvernement de soumettre au parlement un projet de loi pour mieux lutter contre le phénomène des déchets sauvages dans le canton. Il s'agissait notamment de donner à l'Etat et aux communes les moyens de réaliser tant de la prévention que de la répression.

Le gouvernement a partagé les préoccupations des motionnaires. Mais il a demandé de transformer la motion en postulat afin de permettre de présenter puis d'appliquer les outils actuels. Le Conseil d'Etat a avoué que « les textes de loi n'ont pas suffisamment été mis en œuvre durant les dernières années ». Il s'est toutefois engagé à présenter ses travaux prochainement afin de mieux lutter contre les déchets sauvages.

Ce printemps, le National avait refusé de légiférer en la matière, arguant que cela relevait du domaine des cantons.

Les Vert'libéraux estiment qu'actuellement, les coûts du littering se chiffrent à 200 millions de francs par an pour les collectivités et les entreprises de transports publics helvétiques. /aju